



## DEMANDE D'UTILISATION PONCTUELLE DE LOCAUX MUNICIPAUX

### ORGANISME:

Association      Professionnels      Entreprises      Particuliers      Candidat à l'élection  
municipale 2020

N° de SIRET:

Nom et coordonnées postales, électroniques et téléphoniques du demandeur :

Salle réservée

Date(s)

Horaires

Clés à retirer au service Vie associative Espace Athéna le

Oui      Non      (Ouverture du service : Mardi, Mercredi, Vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30)

Vidéo projection      Oui      Non

Objet de l'utilisation

Nombre de personnes

### PARTIE RÉSERVÉE AUX SERVICES MUNICIPAUX

Tarif horaire	€	Nombre d'heures	Total	€
Remise	€	Total dû	€	

Les tarifs sont en vigueur depuis le 1er septembre 2019, et votés par le vote du conseil municipal du 27 mai 2019. LE PAIEMENT DEVRA ÊTRE EFFECTUÉ À LA RÉCEPTION DU TITRE DE RECETTE

Code antenne

Tarif nomenclature

Signature du demandeur

Fait à AURAY, le

Accordée

Refusée



**Ville d'Auray**

**Direction de l'Action Culturelle**

Service Vie associative

Espace Athéna - Place du Gohlérez - 56400 Auray • vie.associative@ville-auray.fr • 02 97 24 48 15 • www.auray.fr

Merci d'adresser toute correspondance à M. le Maire - 100 place de la République - 56406 Auray Cedex - 02 97 24 01 23 - courrier.mairie@ville-auray.fr